



Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°70

Automne 2020



Mairie de Goult - 31 place Jean Moulin - 84220 GOULT - www.goult.fr

Sommaire

Vie locale

Réunions.....	4
Actualités	10
Dossier - Nos amies les abeilles.....	13
Échos.....	16
Associations.....	18

Informations

Brèves.....	20
Pôle Emploi	22
Vos archives.....	23

Culture

Médiathèque.....	24
------------------	----

À votre attention

Allo?!.....	26
État civil - Le coin du jeu.....	27



↳ Spécial Covid-19 P10



↳ Aménagements P11



↳ Dossier «abeilles» P13

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la Médiathèque Municipale

Ont participé à ce numéro :



Articles et photos : La commission municipale «information et communication» (*Monique CHABAUD, Elodie DE TIMARY, Eric LAUGIER, Françoise PEZIERE*)

Conception : Sébastien FARGET

Impression : L'imprim à APT



↳ Les expositions P17

En quelques lignes...

Madame, Monsieur,

L'année n'est pas encore terminée, mais l'événement qui restera gravé dans nos mémoires est sans conteste cette pandémie de Covid-19 qui s'est propagée dans notre pays il y a déjà 6 mois. Une crise sanitaire mondiale dont les conséquences sont encore loin d'être toutes connues, même si la crise économique et les inévitables perturbations sociales qui en découleront sont déjà visibles à nos portes. Mais il s'agit aujourd'hui, pour chacun d'entre nous, d'inscrire dans nos comportements quotidiens toutes les mesures de protection de bon sens, pour nous et pour les autres. C'est ainsi que la vie sociale, dont nous avons tant besoin, sera maintenue et que, progressivement, nous reprendrons toutes nos activités. Accepter cette discipline collective participe pleinement à l'effort de responsabilité qui nous est demandé.

Dans ce contexte les élections municipales du mois de Mars ne sont pas au premier plan. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez apportée à la liste que je vous proposais.

Si les jours qui ont suivi cette élection n'avaient rien de commun avec ce que l'on connaît dans pareil cas, les premières actions se sont bien sûr portées, avec le Comité d'Action Sociale (et ses membres anciens et nouveaux), vers l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Je tiens à souligner ici les nombreuses marques de solidarité exprimées par les goultoises et goultois tout au long de cette période.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les premières décisions prises par le nouveau conseil, ainsi que les grandes lignes des budgets de l'année. Les opérations et les travaux engagés seront poursuivis dans la volonté réaffirmée de maîtrise des dépenses ; les taux des impôts locaux restent inchangés.

Notre commune a connu cet été un réel intérêt de la part de nombreux vacanciers qui ont choisi d'y séjourner, ou tout simplement de venir le découvrir. L'accueil des commerçants et leur disponibilité ont été une nouvelle fois reconnus ; la vie du village leur doit beaucoup.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse les décès de deux anciens maires de Gueberschwihr. Gérard Hertzog est décédé le 22 Mars. Maire pendant 30 ans, il a été avec René Richard à l'origine du jumelage de nos deux communes. Nous n'oublierons pas son dynamisme et sa jovialité et la qualité des relations humaines qu'il savait créer.

Edouard Castelli est décédé le 5 Août. Il a été maire de 1995 à 2001, et a exercé son mandat avec dévouement et compétence. Il a fait preuve d'une grande amitié pour notre jumelage.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin.

Didier PERELLO

Conseil Municipal du 15 Janvier 2020

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Aimé GIRARD, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

2. Avenant n°1 marché de travaux réfection de la rue de la République lot n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'avenant n°1 de l'entreprise EIFFAGE sans changement sur le montant du marché.

Approuvé à l'unanimité

3. DM N°1 Budget Pompes Funèbres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de régulariser la décision modificative prise lors du CM du 20 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

4. DM N°1 Budget Commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prévoir un transfert de crédit suite au dépassement du chapitre 014

Approuvé à l'unanimité

5. Ouverture de crédit avant le vote du budget

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal.

Approuvé à l'unanimité

6. Indemnité de conseil Percepteur

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le versement de l'indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et Etablissements Publics Locaux au titre de l'exercice 2019.

Approuvé à l'unanimité

7. Renouvellement d'une convention de passage en forêt communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Katia SAMSON a demandé à obtenir le renouvellement du droit de passage en forêt communale de Goult aux Arthèmes.

Approuvé à l'unanimité

8. Renouvellement d'une convention de passage en forêt communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pierre DELMOTTE et Mme Frédérique BECKERS ont demandé à obtenir le renouvellement du droit de passage en forêt communale de Goult aux Arthèmes.

Approuvé à l'unanimité

9. Convention avec le Syndicat des Eaux DURANCE-VENTOUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au syndicat des eaux « DURANCE VENTOUX » les plans à jour des réseaux d'eau de la commune. Afin d'obtenir ces plans, il convient de signer une convention avec le syndicat des eaux.

Approuvé à l'unanimité

10. Avis sur PLU de GORDES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en qualité de commune limitrophe, la commune doit donner son avis sur le projet de P.L.U. de Gordes arrêté par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019. Il en précise les objectifs et les orientations du PADD.
Approuvé à l'unanimité

11. Attribution d'un logement communal à la Gare de Lumières

Monsieur le Maire expose au Conseil que le logement à la Gare de Lumières est vacant et propose de l'attribuer à Madame Kinsella.
Approuvé à l'unanimité

12. Attribution d'un logement communal à la Gloriette

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un logement à la Gloriette est vacant et propose de l'attribuer à Madame Strauch.
Approuvé à l'unanimité

13. Rapport annuel sur l'usage de la délégation de droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2014/37 du 2 avril 2014, le Conseil lui a accordé délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain. En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique pour information la liste des actions entreprises pour l'année 2019.

14. Liste des marchés publics conclus par délégation en 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2014/47 du 23 avril 2014, le Conseil lui a accordé délégation pour la passation des marchés publics inférieurs à 90.000 € HT, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à cet article, Monsieur le Maire communique pour information la liste des marchés conclus en 2019.

Points travaux et commissions

Travaux à la Gouiranne : la route est sale. Il va être demandé qu'elle soit nettoyée régulièrement pour la sécurité de la circulation.

Travaux Rue de la République : les travaux avancent et sont au niveau de la Rue du Cheval Blanc.

* * * * *

Conseil Municipal du 4 Juin 2020

Etaient Présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE **Etaient absents** : H.CHABOWSKI (pouvoir à Didier PERELLO), N.CARRARA

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL

Remerciements de Gérard CHABAUD pour la confiance accordée aux adjoints.

1. Election des délégués auprès des Syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière :

Déléguée titulaire : Mme Elodie DE TIMARY ; Délégué suppléant : M Francis ROCHE

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon :

Déléguée titulaire : Mme Monique CHABAUD ; Délégué suppléant : M Jean-Claude DONGUY

Syndicat d'Electrification Vaclusien :

Délégué titulaire : M Gérard CHABAUD ; Déléguée suppléant : Mme Elodie DE TIMARY

Approuvé à l'unanimité

2. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : M Didier PERELLO, M Gérard CHABAUD, M Jean-Louis BONVALET, M Eric LAUGIER
Suppléants : Mme Mauricette CENCIARELLI, M Francis ROCHE, M Jean-Claude DONGUY
Approuvé à l'unanimité

3. Election d'un correspondant défense

Monsieur le Maire propose de désigner M Jean-Claude DONGUY.
Approuvé à l'unanimité

4. Elections d'un délégué de la commune auprès du C.N.A.S.

M Didier PERELLO se propose pour être délégué de la commune auprès du CNAS.
Approuvé à l'unanimité

5. Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il lui appartient de déterminer le taux des indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints ; les taux maximum sont de 51,6% de l'indice 1027 de la fonction publique, et de 19,8% pour les adjoints. Il est proposé 41,28% pour le Maire et 16,8% pour les adjoints.
Approuvé à l'unanimité

6. Délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain

Vu la délibération 2013/69 du 21 novembre 2013 portant mise à jour du droit de préemption urbain, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, l'exercice du droit de préemption urbain.
Approuvé à l'unanimité

7. Délégations du Conseil Municipal au maire

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé de confier au Maire des délégations dans un souci de bonne administration communale, pour la durée de son mandat.
Approuvé à l'unanimité

8. Election des membres du Comité d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de composer le comité de membres permanents nommément désignés par le Conseil municipal :
Membres du C.A.S. : Mesdames Michèle DIDIER, Mauricette CENCIARELLI, Françoise PEZIERE, Michèle MICHEL, Janine GUITON, M Didier PERELLO.
Approuvé à l'unanimité

9. Demandes de subventions au titre de la DETR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'État pour obtenir une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35% pour l'acquisition de matériels et d'équipements sportifs d'un montant de 12 000 € HT pour le nouveau dojo, une subvention à hauteur de 35% pour une dépense prévisionnelle de 104 640 € HT pour l'aménagement des toilettes Allée de Verdun, ainsi qu'une demande hauteur de 35% pour la réfection de la Rue de la Fontaine dont le montant des travaux est estimé à 24 000€ HT.
Approuvé à l'unanimité

10. Attribution du marché du cimetière Columbarium Jardin du Souvenir

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal des travaux du cimetière Columbarium Jardin du souvenir. Il convient de délibérer sur l'attribution des marchés aux entreprises.
- LUBERON TP Aménagements extérieurs pour un montant de 9 515,04€ HT
- LUBERON BATIMENT Maçonnerie pour un montant de 36 126,12€ HT
- STRADAL Columbariums pour un montant de 10 089,60€ HT
Approuvé à l'unanimité

11. Demande de subvention au titre des travaux sylvicoles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'Office National des Forêts pour obtenir une subvention à hauteur de 40% pour la réalisation de travaux sylvicoles.

Approuvé à l'unanimité

12. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour le contrôle des bouches et poteaux incendie.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'obligation pour les communes de faire contrôler leurs bouches et poteaux incendie une année sur deux. La communauté de communes Pays d'Apt Luberon propose cette prestation au tarif de 40,30€ HT par poteau (la commune en possède 55).

Approuvé à l'unanimité

Points travaux

- Travaux Rue de la République : la pré-réception des travaux a été faite ; certaines choses à terminer
- DOJ0 : les travaux devraient reprendre après réparation de la grue
- Les travaux rue de la Fontaine sont repoussés en septembre.
- Rappel de M PERELLO: la mairie n'a jamais fermé pendant le confinement. Il remercie l'équipe administrative, les agents des services techniques et les agents travaillant à l'école pour leur implication. Le protocole sanitaire a été mis en place à l'école.

* * * * *

Conseil Municipal du 2 Juillet 2020

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

1. Approbation du procès-verbal de réunion du 4 Juin 2020

Approuvé à l'unanimité

2. Désignation des membres des commissions municipales.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'élire les membres des commissions municipales.

Urbanisme : D.PERELLO, G.CHABAUD, JL.BONVALET, M.CENCIARELLI, M.DIDIER

Travaux et voirie : D.PERELLO, G.CHABAUD, E.LAUGIER

Patrimoine : F.ROCHE, M.MICHEL, J.GUITON, D.PERELLO

Qualité de vie (enfance, Jeunesse, Association) : M.CENCIARELLI, M.DIDIER, F.PEZIERE, M.MICHEL, E.LAUGIER, J.GUITON

Communication : F.PEZIERE, E.LAUGIER, M.CHABAUD, D.PERELLO

Environnement Développement durable : E.LAUGIER, M.CENCIARELLI, M.MICHEL, D.PERELLO

Finances : tout le conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

3. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes des dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts il convient de proposer à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à la DGFIP une nouvelle liste de membres, parmi laquelle seront choisis 6 titulaires et 6 suppléants.

Approuvé à l'unanimité

4. Comptes de gestion et comptes administratifs 2019.

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été établis conjointement par la trésorerie d'Apt et le service comptable de la mairie. Monsieur CHABAUD présente les comptes administratifs.

Budget principal communal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	1 271 810,83	672 989,24	1 944 800,07
Dépenses	927 863,36	689 156,58	1 617 019,94
Résultat d'exercice	343 947,47	-16 167,34	327 780,13
Résultat de clôture	343 947,47	634 190,25	978 137,72

Budget Transports scolaires

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	26 268,53	4 957,37	31 225,90
Dépenses	12 555,96	294,96	12 850,92
Résultat d'exercice	13 712,57	4 662,41	18 374,98
Résultat de clôture	59 209,83	37 665,14	96 874,97

Budget Pompes Funèbres

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	3 620,34	3 799,80	7 420,14
Dépenses	3 799,80	0,00	3 799,80
Résultat d'exercice	- 179,46	3 799,80	3 620,34
Résultat de clôture	15 025,00	4 167,45	19 192,45

Approuvé à l'unanimité

5. Affectation des résultats 2019.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune, d'un montant de 343 947,47€, en section d'investissement pour 243 947,47€ et 100 000€ en fonctionnement et l'excédent d'investissement d'un montant de 650 357,59€ en investissement. Il propose pour les budgets annexes d'affecter les excédents dans leurs sections.

Approuvé à l'unanimité

6. Impositions directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau de 2019 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26%, Taxe d'habitation : 10,8%

Approuvé à l'unanimité

7. Subvention aux associations

Monsieur le Maire évoque les demandes de subventions présentées par les associations et rappelle que certaines d'entre elles bénéficient de la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux pour exercer leurs activités ; il rappelle enfin que la commune ne subventionne que le fonctionnement des associations, pas leurs investissements.

A.D.M.R: 2 500; Anciens combattants de Goult: 800; Cantine scolaire: 19 000; Chœur Domitia: 300; Club des loisirs: 6 000; Coopérative scolaire: 2 000; DDEN 50; Avenir Goult Roussillon: 1 500; Hapa 500 ; Judo 600; Marché de Coustellet: 100; Mas des Jeunes - section théâtre 300; Moto club: 1 800; Regain: 100; Personnel communal 980; Restos du cœur 500; Sapeurs-pompiers 80 ; Souvenirs français: 150 ; Syndicat des apiculteurs de Vaucluse 200; Soirées d'Été en Luberon: 500 ; Village caché en Luberon; 2 000.

Approuvé à l'unanimité (Mesdames CENCIARELLI, GUITON, M.MICHEL qui sont membres d'une de ces associations n'ont pas pris part au vote).

8. Budget Primitif 2020 - Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de la commune. La section de fonctionnement de la commune s'équilibre à hauteur de 1 278 135 € et présente un excédent de 189 527€, qui est viré à la section d'investissement ; celle-ci s'équilibre à hauteur de 1 686 718,25 €.

Approuvé à l'unanimité

9. Budget Primitif 2020 - Transports Scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 71 209,83 € et présente un excédent de 56 949,83 € versé en investissement.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 99 624,97 €.

Approuvé à l'unanimité

10. Budget primitif 2020 de la régie des pompes funèbres.

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 19 865,00 € € et présente un excédent de 17 769,00 € versé en investissement. La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 25 192,45 €.
Approuvé à l'unanimité

11. Nomination correspondant et délégué CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant et un délégué agent pour le Comité National d'Action Sociale. Il propose de nommer Madame Sylvie CLAMECY
Approuvé à l'unanimité

12. Délibération relative au droit à la formation des élus locaux

Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité de permettre aux élus d'accomplir au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat. Le conseil municipal détermine les orientations (connaissance du statut de l'élu, droits et obligations...) et les crédits ouverts au titre du droit à la formation de ses membres.
Approuvé à l'unanimité

13. Mise en place Droit de Prémption sur les cessions de fonds commerciaux artisanaux et baux commerciaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe quant à la mise en place de ce droit de prémption étant donné qu'il est nécessaire d'obtenir les avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
Approuvé à l'unanimité

14. Remplacement bail avec ORANGE relatif à l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation de ses réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a conclu avec la société Orange France une convention en date du 2 mai 2005 visant à l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation de ses réseaux. Cette convention était conclue pour une durée de 12 ans. Un nouveau bail a été établi.
Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LOMBARDO formateur à l'école d'Avignon a proposé à la commune dans le cadre d'un chantier école avec des stagiaires de procéder à la réfection d'un mur en pierre sèche mur et les remercie.
- Lors des points relatifs aux comptes administratifs, Monsieur le Maire a tenu à remercier Madame Sylvie CLAMECY et Madame Véronique KROB pour le travail fourni.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion du conseil doit être impérativement fixée le vendredi 10 juillet en vue des élections sénatoriales.

Résultats de l'élection municipale

Dimanche 15 mars 2020

Inscrits : 906
Nombre de votants : 410
Nombre de bulletins et enveloppes annulés : 35
Nombre de votes blancs : 43
Nombre de suffrages exprimés : 332
Majorité absolue : 166

La liste menée par Didier PERELLO a obtenu 332 suffrages et réunit les conditions

exigées par la loi pour que l'élection soit acquise.

Le conseil municipal est composé des membres suivants :

Didier PERELLO (maire), Gérard CHABAUD (1^{er} adjoint), Mauricette CENCIARELLI (2^{ème} adjointe), Eric LAUGIER (3^{ème} adjoint), Michèle MICHEL, Elodie DE TIMARY, Jean-Louis BONVALET, Michèle DIDIER, Francis ROCHE, Jeanine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Monique CHABAUD, Hervé CHABOWSKI, Françoise PEZIERE, Nicolas CARRARA. ■



Notre village face au Covid-19

Notre commune, comme toutes les communes de France, doit faire face à une crise sanitaire la plus grave de notre époque. Le confinement a été la seule solution afin de ralentir la propagation du virus Covid-19 en attendant de trouver une solution médicale efficace. Face au confinement, les commerçants, artisans, paysans et beaucoup d'autres professionnels de Goult et de Lumières se sont rassemblés afin de maintenir le tissu économique local.

En effet, face à cette menace sanitaire, nos commerçants ont adopté des mesures d'exception afin de maintenir les services et leurs produits auprès de la population. De plus, nos agents municipaux se sont mobilisés et ont assuré le service public. Bien évidemment, il faut saluer la participation de nos professionnels de la santé qui ont maintenu les visites au domicile de leurs patients. Les services postaux ont également continué à vous apporter votre courrier pendant cette période délicate.

Alors pour tous ces services de proximité assurés malgré le danger, les difficultés rencontrées et sans oublier le stress occasionné par cette crise que nous traversons ensemble ;



remercions comme il se doit tous ces hommes et toutes ces femmes qui se sont mobilisés afin de nous permettre de continuer à vivre : MERCI.

Cependant, nous ne devons pas oublier que le Covid-19 est toujours présent et ce même après la levée du confinement. Il est évident que nous ne sommes pas encore prêts à retrouver notre vie quotidienne d'avant le mois de mars. Nous devons donc poursuivre nos efforts afin de limiter au maximum la contamination des individus. Donc, soyez vigilants et maintenez les gestes barrières où que vous alliez ! Afin de garantir la sécurité de tous, les gestes barrières doivent toujours prédominer. ■



Photos : Catherine DUBOSCQ-SUQUET

Les logements au quartier de « La Gourranne »

Le chantier consacré aux logements de la Gourranne est maintenant terminé. L'attribution des logements a été faite fin juillet, les futurs locataires pourront aménager en septembre/octobre. La réalisation de ce projet présente un ensemble de 10 logements possédant chacun un garage et une aire de stationnement attenante. La répartition par type de logements comprenant deux T2, six T3 et deux T4 ; l'ensemble des logements sont avec chambres à l'étage excepté une habitation entièrement dédiée aux normes d'accessibilité handicapés et donc de plain-pied. Un local de tri sélectif situé à l'entrée des logements est directement accessible depuis la RD145 aux véhicules. ■



Judo-Club-Goultois : bientôt la rentrée !



Les travaux du nouveau dojo avancent bien. Après les travaux de terrassement et la mise en place des fondations, le mois de février a vu les premiers murs en parpaings se réaliser au fur et à mesure. Après la période de confinement lié au covid-19, les travaux ont repris dans le courant du mois de mai.

Le futur bâtiment se dévoile et nous montre déjà sa capacité à accueillir les prochains sportifs ! Rappelons que cette salle bénéficiera d'un espace de 100m² dédié à la pratique du sport et qu'elle aura des sanitaires avec des douches. ■

Bientôt le retour des sportifs sur le tatami !

Dans l'ancien dojo pour commencer et dès que possible dans les nouveaux locaux, que la municipalité va mettre à notre disposition, dès que les travaux seront terminés. Une salle deux fois plus grande, un plafond beaucoup plus haut. Comme il fera bon travailler son judo, son jujitsu brésilien, sa self-défense ou son taïso dans ces locaux flamboyants neufs ! Merci pour cette réalisation que nous attendions depuis longtemps. Nous vous attendons très nombreux cette année, malgré les restrictions sanitaires imposées qui seront encore de rigueur à la rentrée. La reprise se fera la deuxième semaine de septembre.

Le lundi 7 septembre pour le jujitsu brésilien, à 19 heures.

Le mardi 8 septembre pour le judo enfants, à partir de 17 heures.

Le mardi 8 septembre à 19 heures pour la self-défense.

Le mercredi 9 septembre pour le baby-judo, dès 4 ans, à 10 heures 30.

Cette année sera, nous l'espérons tous, pleine de réussites, de rencontres et de résultats. N'oubliez pas votre masque, votre solution hydro-alcoolique ou gel. Gardez vos distances. Protégez-vous, protégez les autres. ■

Lydie Molinas, Présidente du Judo-Club-Goultois



Restauration d'un patrimoine

Monsieur Vincent Lombardo, maître artisan métiers d'art et formateur à l'école d'Avignon, a animé une formation avec les élèves «compagnons professionnels maçon» d'Avignon du patrimoine sur la commune de Goult. Situé sur le chemin rural de «Trecasteu» (chemin de randonnée) derrière les remparts du château, le mur en pierres sèches de soutènement s'était effondré sur plusieurs mètres. Il était donc urgent d'intervenir et de restaurer ce mur dans les règles de l'art. Les jeunes étudiants ont donc œuvré avec force et conviction sous l'œil vigilant de leur professeur Monsieur Vincent Lombardo.

Ces étudiants ont participé, dans les locaux de l'école, à une initiation sur la taille de pierre avec Vincent et fait leurs premières armes sur des carreaux de pierre « d'Estailade ». Cela fait partie d'une formation diplômante, réservée à un public de maçons, qui propose en 714 heures en alternance une qualification spécialisée dans le secteur du patrimoine bâti. La formation intègre la connaissance culturelle et historique du bâti, la méthodologie d'intervention, la mise en œuvre et l'entretien des techniques traditionnelles dans le cadre d'un chantier en milieu patrimonial. La formation est validée par le C.P.N.E (Commissions Paritaires nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics).

Vincent, goultois, a proposé à la directrice de l'école d'animer cette formation avec les maçons en formation à pratiquer la pose dite «en pierres sèches» in situ permettant ainsi la reconstruction du mur de soutènement écroulé depuis de nombreuses années. Il a fallu pour cela déblayer les ruines du

mur, trier les pierres et les rebâtir en envisageant de créer des caniveaux de déversement des eaux pluviales ruisselant sur le chemin.

Certains des compagnons ont été intégrés dans les équipes de l'entreprise de Vincent participant à des chantiers de restauration sur du petit patrimoine et des monuments historiques. Cette démarche leur permet de se confronter aux exigences dues au métier de restaurateur de bâti ancien pendant leur cursus. ■

Article : Vincent LOMBARDO



Nos amies les abeilles

La 24^{ème} fête du miel s'est déroulée le dimanche 19 juillet sur la place de la Libération. Le public a retrouvé avec grand plaisir les nombreux apiculteurs de notre département et surtout leurs produits confectionnés avec passion et professionnalisme. Cette animation est aussi l'occasion pour le syndicat des apiculteurs de Vaucluse de sensibiliser le public au métier d'apiculteur, à la production de miel et aux autres produits dérivés.

C'est aussi l'occasion de vous proposer un dossier spécial consacré à la protection des abeilles. Une seconde partie est dédiée au frelon asiatique. Cet insecte, nuisible, est en constante évolution dans notre région depuis ces dernières années.

Mieux les connaître pour mieux les protéger

Les abeilles sont nées il y a 65 millions d'années. L'abeille domestique (*Apis mellifera*) ou abeille à miel est un insecte pollinisateur de l'ordre des Hyménoptères qui comprend plus de 100.000 espèces. Les abeilles domestiques vivent en communauté au sein d'une ruche. Elles sont élevées par un apiculteur pour la production du miel. Une colonie d'abeilles domestiques compte entre 40.000 et 60.000 individus avec une reine, une centaine de mâles (nommés faux bourdons) et plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières. Elles forment une société très organisée autour de la reine, dont la tâche unique est de pondre et pondre encore, jusqu'à 50.000 ouvrières qui s'activent avec ardeur. Durant son existence, l'abeille exerce jusqu'à sept fonctions différentes : nettoyeuse, nourrice, architecte, ventileuse, manutentionnaire, gardienne et butineuse.

La pollinisation des fleurs correspond au transport du pollen des organes de reproduction mâle (les étamines de la fleur) vers les organes de reproduction femelle (le pistil de la fleur) afin de permettre la reproduction sexuée des plantes à fleurs. Ce processus assure la survie et l'adaptation des plantes ainsi que le maintien de la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Dans la famille des pollinisateurs, les abeilles sont les championnes : elles peuvent stocker sur une seule de leurs pattes postérieures, 500.000 grains de pollen et visiter en une heure 200 fleurs. Les plantes alimentaires les plus cultivées au monde seraient pollinisées uniquement par les abeilles.

LES ABEILLES SONT EN DANGER DANS LE MONDE

La cour des comptes de l'UE rappelle que les pollinisateurs sauvages (bourdons, papillons, syrphes, mites, coléoptères etc..) et domestiques (abeilles) sont essentiels à la reproduction des plantes, donc à la quantité et à la qualité de la production agricole et de l'alimentation. Les pollinisateurs connaissent un déclin dans l'UE



du fait de la menace croissante que constitue l'activité humaine, l'agriculture intensive ainsi que l'utilisation des pesticides et des engrais. Cette pollinisation par les insectes, représente environ 15 milliards d'euros annuels de contribution à l'agriculture. Cet écosystème est le plus dégradé en Europe. Il représente 40% d'espèces menacées d'extinction. En France, en dix ans la disparition des colonies d'abeilles a provoqué la disparition de 15.000 apiculteurs qui ont cessé leur activité.

COMMENT PROTÉGER NOS ABEILLES

En tant que citoyen, chacun de nous peut contribuer à la sauvegarde des abeilles. Le conseil le plus important est : CONSOMMEZ DU MIEL. Un apiculteur renommé « Monsieur David GANET » réside dans notre village, son adresse : Ponty Nord (tel: 06 83 05 93 22 - Email: davidganet@orange.fr). David GANET, qui adore les abeilles depuis son jeune âge, a commencé à acheter ses premières ruches en 2009. En 2013, il devient apiculteur professionnel.

En 2019 il participe au Concours Général des Apiculteurs à Paris et gagne la médaille d'argent pour son miel de lavande. En 2020, il récidive et gagne à nouveau la médaille d'or pour son miel de lavande. Il vend son miel sur plusieurs marchés de Provence et notamment sur la place de la Libération à Goult pendant la fête du miel qui a eu lieu, cette année, le dimanche 19 juillet 2020.



LE FRELON ASIATIQUE

l'ennemi mortel

Hélas, ce ne sont pas uniquement les pesticides dus à l'activité humaine de l'agriculture intensive qui détruisent nos abeilles. Le frelon asiatique ou frelon *Vespa velutina* à pattes jaunes est un ennemi mortel pour nos abeilles. Ce frelon s'attaque aux abeilles ouvrières des ruches européennes où il pénètre et les vide de ses abeilles. Contrairement aux abeilles asiatiques qui savent se défendre contre le frelon asiatique en utilisant une méthode de défense appelée défense par hyperthermie, les abeilles européennes ne connaissent pas cette méthode et n'arrivent donc pas à se défendre contre le frelon asiatique.

Il a été introduit en France en 2004 et s'est ensuite diffusé dans le reste de l'Europe. C'est une espèce invasive et nuisible pour nos abeilles. Ces frelons vivent en colonie, comme les abeilles, autour d'une reine dont la durée de vie est d'un an, Elle fonde sa propre colonie, du mois de mars à début août. Cette colonie ne compte que des ouvrières.

Le nid ou «guêpier» construit au printemps, est aérien. Il est fait de fibre de cellulose, mâchée comme chez la majorité des guêpes et peut atteindre jusqu'à un mètre de haut et 80 cm de diamètre. Il est le plus souvent dans des arbres, sous une charpente ou dans des cheminées. Il est de forme sphérique et possède un orifice de sortie latérale. Chaque nid abrite 2000 frelons et 550 fondatrices qui peuvent, l'année suivante nidifier si elles sont fécondées. Cependant un grand nombre ne passera pas l'hiver. Les piqûres de frelons peuvent entraîner des complications médicales soit par des piqûres multiples ou par piqûre unique dans la gorge et provoquer un choc respiratoire (la gorge gonfle et l'air ne passe plus) ou encore un choc anaphylactique, qui provoque une dilatation importante des vaisseaux sanguins et par conséquent une chute brutale de tension artérielle.

Quels sont les moyens de lutte :

1. Un nid peut être détruit jusqu'à 30 m de distance via une perche télescopique y injectant de l'anhydride sulfureux. La colonie est asphyxiée en quelques secondes. La destruction des nids dans les arbres est plus facile en automne, après la chute des feuilles. C'est aussi à cette période que se développe la nouvelle génération où les femelles fondatrices sont fécondées.

2. L'abat-guêpe, facile à réaliser avec de la bière brune, miel et protéines de viande de poisson ou crevettes.

3. La protection des ruches: il existe des portes d'entrée de ruche laissant passer uniquement les abeilles. Un grillage peut également protéger une zone située devant l'entrée de la ruche, appelé «muselière à frelon». Il n'empêche pas les frelons d'attraper des abeilles en plein vol à l'entrée de la ruche, mais il limite fortement les dégâts. ■

Article & photos : Monik CHABAUD - David GANET

La mairie lutte contre le frelon asiatique

Le service technique de la mairie a réalisé des pièges à frelons asiatiques, sur proposition d'Hervé Chabowski, qui ont été déposés dans quelques-uns des quartiers de notre commune. Avec la contribution de David Ganet, notre agent technique, Didier Joannes, les a confectionnés suivant une composition divisée en deux parties.

Les pièges se composent de deux éléments en PVC. La partie supérieure (en gris) où l'on remarque deux entrées de forme conique se trouve être le piège en lui-même. La seconde partie (en jaune) concerne la zone où l'on pose l'appât (une source sucrée ou riche en protéines selon la saison). Ces deux éléments sont reliés avec une zone d'aération afin de permettre aux odeurs d'embaumer le piège et donc d'attirer le frelon asiatique. Une fois entré dans le piège, le frelon ne peut plus en sortir. Bien évidemment, les autres espèces, comme les abeilles, peuvent toujours s'échapper. ■



La Maison France 5 à Goult !

L'émission de télévision bien connue, « La Maison France 5 », a posé ses valises sur notre commune le temps d'un petit reportage. En effet, l'émission a détaillé les gîtes de la propriété de Madame Emmanuelle Rigot-Muller situés dans un mas (et d'une bergerie) du XVIII^{ème} siècle au quartier des «Petites Vaines».

L'équipe du reportage s'est déplacée chez Monsieur Yves Philippe, notre tailleur de pierre goultois, à Mas Marican, afin de promouvoir sa créativité et ses nombreuses compositions. Enfin, un aperçu de l'atelier de création «Matière Première» de Charlie Martel, permet d'admirer de très belles œuvres de tissage à la main. La visite s'est terminée chez Madame Marie Bossée, sculptrice en fil de

fer. Nous adressons nos plus vives félicitations à nos villageois(es) pour cette gracieuse promotion de leurs savoir-faire qui contribuent également à la mise en valeur de notre commune. ■

Photo : FB - Yves Philippe



Zoom sur une goultoise

Lors de la traditionnelle cérémonie des voeux du Nouvel An, il est d'usage de mettre à l'honneur une personnalité de la commune. Pour cette année 2020, c'est à Mélanie PEREZ, jeune goultoise sportive adepte de motocross et d'endurance que la commune a souhaité porter son attention. Elle a obtenu ses premiers titres à l'âge de 17 ans, et l'an dernier a participé au championnat de France féminin, où elle a terminé à la 9^{ème} place. Elle est également championne de ligue de motocross et d'endurance 2019. Elle envisage une participation au championnat du monde, et cherche bien évidemment des sponsors. Si vous souhaitez lui apporter votre soutien, n'hésitez pas à la contacter au 06 33 10 58 22 ou par mail à : perez.melanie220@icloud.com, un grand merci pour elle ! ■

Photo : pressbook - Mélanie Perez

Le rugby féminin en bonne forme

Nous tenons à saluer Amandine CHABOWSKI et toutes les joueuses de l'équipe de rugby «Rassemblement Vaclusien Féminin XV» (catégorie cadettes) en partenariat avec le RUGBY CLUB VELLERON FEMININ (club support) pour leur excellent palmarès effectué lors de la dernière saison sportive :

- Finale LIGUE PACA CORSE Gagnée
- ½ finale championnat de France à Graulhet
- Finale championnat de France à Millau
- Finissent huitième sur 160 clubs engagés.
- Sélection de la ligue PACA à 7 tournois d'Orange
- Sélection de la ligue PACA à 7 tournois à Angoulême.

Une très belle saison pour nos cadettes et en particulier Amandine CHABOWSKI, qui a porté haut les couleurs du village et du Vaucluse ainsi que de la Provence. ■

Article & Photo : Hervé CHABOWSKI



Au mois de juillet, Madame Véronique ALBERT (fille de Jacky et Hélène BREYSSE, domiciliée à Modène proche de Carpentras) a présenté des aquarelles. Le public pouvait donc admirer de beaux paysages, des villages et autres décors liés à la ruralité et à la nature et ce dans un mélange de couleurs absolument magnifique.

« Son apprentissage de la peinture commence en 1988, en prépa BeauxArts. En 1990, elle est admise à ATEC (Atelier Ecole de restauration de tableaux anciens) où elle va étudier les grands maîtres de la peinture. Elle obtient son diplôme d'état de restauratrice de peinture de chevalet en 1994. La peinture demeurant une obsession permanente, c'est à l'huile qu'elle va exécuter ses premières toiles, elle réalisera des peintures murales de grandes tailles pour des particuliers. Puis peu à peu, comme une évidence, l'aquarelle s'est imposée. Depuis 2004, elle donne des cours de dessin et peinture, adultes et enfants, au centre culturel de MAZAN, à la MJC de BEDOIN et organise des stages d'aquarelle et

dessin. Pour moi peindre est en voyage silencieux, un acte contempatif. J'aime m'imprégner des odeurs, ressentir physiquement les vibrations, l'éblouissement des lieux. Alors la douceur de l'eau, de la couleur, et mes émotions entrent en scène et dansent sur le papier. des instants suspendus entre rêves et fantaisies.» ■

Véronique ALBERT - 07 87 64 56 74
www.veronique-albert.com



Expositions estivales à Donis

La salle municipale «Donis» dédiée aux expositions a accueilli quelques artistes

Au mois d'août, nous avons eu la visite de Biche Kletzinski, peintre portraitiste, venue exposer ses toiles à la salle Donis. Madame Kletzinski est installée dans la région du Luberon depuis plus de 30 ans. Elle organise des formations (préparation aux écoles d'art, cours du soir, suivi individuel ou en groupe) pour débutants et confirmés. Elle a publié un documentaire, sur la conception d'ateliers (pour les 5 à 12 ans), intitulé «arts plastiques» aux éditions Fleurus en 1992.

Ses voyages entrepris en Asie du Sud-Est, lui ont permis d'aller à la rencontre et à la découverte des regards de l'enfance en Thaïlande, Vietnam, Laos, Philippines, Birmanie de 2004 à 2019. Pour la composition de son exposition, elle nous présente ses plus belles rencontres du Cambodge, un voyage qu'elle a réalisé durant l'année 2019.

« Les supports récoltés ici et là, vieux papiers de rizière, écritures détournées me permettent d'enrichir mes toiles et de rapporter des souvenirs tactiles de l'instant. Peindre et faire partager la magie de ces rencontres, le sourire des enfants,

la gentillesse du peuple Khmer et sa bienveillance. Le Cambodge a une histoire riche d'évènements heureux et aussi dramatiques. C'est un pays d'art et de raffinement qui a une forte personnalité...et plus que d'être visité, il mérite qu'on le rencontre.»■

Biche KLETZINSKI
 04 90 04 73 95 - 06 30 84 83 15
kletzinski@aol.com



Communiqué du centre Lou Pasqué

Vous êtes senior, l'informatique vous intéresse, vous avez envie de découvrir les multiples facettes du fonctionnement de votre ordinateur, mais parfois vous pouvez avoir une certaine appréhension dans son utilisation. Venez, en compagnie d'autres participants en petit comité, partagez vos questionnements. Vous serez encadrés par une sympathique animatrice dans une ambiance conviviale.

Le centre social et culturel intercommunal Lou Pasqué a organisé une première session de 6 ateliers qui s'est déroulée au rythme hebdomadaire le mardi matin de 10h à 12h à la Maison Domitia mise à disposition par la mairie de Goult du 30 juin au 4 août. Cette première session a accueilli 4 seniors en respectant les normes sanitaires liées à la covid.

Les thèmes abordés ont permis de traiter de nombreux sujets, de répondre à de nombreuses questions et ont rassuré les participants dans l'utilisation de leur ordinateur : mettre à jour les logiciels et sécuriser l'ordinateur, effectuer des recherches et réaliser des achats sur internet, gérer sa boîte mail et sauvegarder ses données,



utiliser les réseaux sociaux, créer un compte sur Internet pour les démarches administratives, découvrir des applications pour jouer et visionner des programmes. Par rapport aux besoins constatés pour les seniors en informatique, le centre social Lou Pasqué souhaite proposer ces ateliers collectifs de façon régulière à partir du dernier trimestre de 2020. Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Lou Pasqué au 04 90 05 71 04.

Ces actions pour les seniors existent grâce à nos financeurs : la CAF, la Conférence des Financeurs de Vaucluse, le Département de Vaucluse, La CARSAT, AG2R La Mondiale, La Fondation de France. ■

Alain Besnet coordinateur du service seniors



RIO CALAHO COUNTRY



Le Rio Calaho Country a le plaisir de reprendre les cours de danse country le lundi 7 septembre à la salle des Fêtes de Goult. Pour celles et ceux qui souhaitent venir nous rejoindre, des débutants aux confirmés, nous vous invitons à notre **assemblée générale lundi 1er septembre à 19h00 à la salle des Fêtes** de Goult où vous aurez toutes les précisions souhaitées sur les cours, les bals et les sucrés-salés.

Le samedi 10 octobre, le Rio Calaho Country fêtera les 10 ans du club à la salle des fêtes de Goult avec workshop à 16h00 et un concert à 21h00. Pour toutes informations, vous pouvez contacter Nathy au 06 59 21 68 09 ou Alain au 06 67 96 84 14. ■

Article et photo : le bureau



L'association des parents d'élèves

Au cours de cette période compliquée, nous tenons à remercier vivement le corps enseignant et tout le personnel de l'école René Char pour leur adaptabilité et leur réactivité aux événements. Les sorties et les événements des maîtresses de l'APE ont été bien entendus annulés. Les maîtresses conservent les projets pour la nouvelle année scolaire !

En ce qui concerne l'APE, nous avons toutefois organisé un «CARNAVAL A LA MAISON» le samedi 4 avril 2020 auquel la classe des TPS PS et MS a participé avec joie avec leur fratrie et leurs parents ! Merci aux parents, pour leur interactivité avec l'APE au cours du confinement et leurs petits mots encourageants !

Les CM2 sont prêts pour la rentrée en 6ème avec les calculettes offertes par l'APE. Nous leur souhaitons un vif succès pour cette nouvelle étape au collège ! Madame USSEGLIO a été réaffectée sur Goult, toujours sur la classe des TPS-PS-MS et nous en sommes tous ravis !

Madame SAMSON, directrice de l'école a terminé sa période sur Goult en offrant un pot à ses collègues et collaborateurs ainsi qu'aux parents et enfants. L'APE n'a pas oublié de la remercier pour son implication ! Monsieur Mathieu CHEVESTRE prendra sa succession dès la rentrée et nous lui souhaitons la bienvenue ! Bonne reprise et bonne rentrée à tous ! ■

Texte : Françoise Pézière - Photos des parents d'élèves



Par la Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon



Le Lien
Pays d'Apt Luberon

Le bus intercommunal itinérant de services publics *Vient à vous!*

Accueil, écoute, conseils
L'assistance et l'accompagnement aux démarches administratives sont des missions au quotidien pour faciliter le vivre.

- Accueil
- Mise en relation
- Démarches administratives
- Outils numériques
- Famille
- Accès au droit
- Emploi
- Santé

Le Lien est un service piloté et proposé par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon labellisé Espace France Services.



ACCÉDEZ EN 1 SEUL LIEU AUX INFORMATIONS ET SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN !

- De l'information à l'accompagnement pour des démarches de la vie quotidienne !
- Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives « papiers » et numériques.
- Mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Emploi, accès au droit, courrier.

GRATUIT • CONFIDENTIEL • OUVERT À TOUS !

Permanences dans notre village le **mercredi sur la place de la Libération.**

En septembre : le 2 et le 16

En octobre : le 7 et le 21

En novembre : le 4 et le 18

En décembre : le 2 et le 16.

www.paysapt-luberon.fr

lelien@paysapt-luberon.fr

07 85 10 33 80

04 90 04 49 70

Le service municipal de ramassage des encombrants

Les agents municipaux du service technique sont trop souvent les témoins du développement de décharges sauvages sur notre commune. La commune assure un service de collecte particulière, celle des encombrants, pour aider les habitants. Il est nécessaire, encore une fois, de rappeler aux usagers le fonctionnement de ce service et la classification « d'encombrants ». Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

En pratique, le service municipal de collecte accepte donc les déchets suivants :

- Meubles volumineux (table, chaise, armoire, canapé),
- Matelas et sommiers,
- Appareils classés comme « gros électroménager » (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...).

Mais le service de collecte municipal **n'accepte pas de prendre les déchets suivants** (qui doivent donc être apportés impérativement à la déchetterie : Apt ou Coustellet) :

- Appareils classés comme « petit électroménager » (cafetière, grille-pain, robot ménager...),
- Appareils numériques,
- Gravats,
- Déchets verts.

Le service municipal de collecte n'effectue pas non plus de vide-maison. Le service est assuré le dernier jeudi du mois. Vous devez donc vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie (04 90 72 20 16) en précisant vos coordonnées postales et **la nature de vos encombrants**.

Rappel : Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni par la loi (amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 euros). ■

Message du C.A.S.

**RENCONTRER DU MONDE, ECHANGER,
PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL**



Le comité d'action sociale propose à celles et ceux qui ont envie de partager un peu de leur temps avec d'autres goultoises et goultois, de faire de nouvelles connaissances et peut être de s'entraider, de se réunir autour d'un goûter convivial. Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter le secrétariat de la mairie au 04.90.72.20.16 à partir du 15 septembre (préciser si vous souhaitez que l'on vienne vous chercher à votre domicile). Une date de rencontre vous sera communiquée en fonction des inscriptions. À très bientôt. ■

Les membres du comité

L'information municipale numérique

Notre commune possède son site Internet où de nombreuses informations sont accessibles par tous et à tout moment. Nous vous invitons à le consulter pour y retrouver les informations sur la vie de notre village. Vous avez la possibilité de télécharger vos informations favorites, comme le journal municipal, directement sur vos différents supports numériques (PC, tablette, Smartphone).

Aussi, nous vous encourageons à vous inscrire à la lettre d'information municipale mensuelle afin de la recevoir directement par courrier électronique. En effet, un lien vous permet de télécharger le journal municipal via cette lettre d'information numérique. N'oubliez pas, inscrivez-vous à la lettre d'information numérique en envoyant un mail à maisondevillage344@orange.fr et consultez le site communal www.goult.fr ; faites en sorte de participer à une meilleure diffusion de la communication municipale grâce au téléchargement ! ■

Les permanences

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.A.S.

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@fede84.admr.org).

Aide juridique fiscale et administrative

Le **vendredi de 9h30 à 12h** à la salle Domitia par l'association « du jeu dans les roues »
tél. : 06 09 500 300.

L'agenda de l'agence d'Apt septembre 2020

LES ATELIERS

ANIMÉS PAR NOS PRESTATAIRES ET PARTENAIRES

« Outiller ma candidature » (ETTIC) - **1 fois par mois** -

Savoir réaliser un CV, une lettre de motivation, comprendre le but d'une candidature, connaître les différents supports utilisés et savoir mobiliser les outils digitaux à sa disposition.

« Candidater sans offre et développer ses réseaux, notamment les réseaux sociaux » - **1 fois par mois Apt** -

Explorer le marché caché, savoir réaliser une candidature spontanée, exploiter les réseaux classiques et numériques ainsi que les dispositifs de stages ou immersions (animation ETTIC).

« Prépa compétences » (AFPA) - **1 fois par semaine Avignon** -

Favoriser l'accès à la formation des demandeurs d'emploi par le biais d'un parcours d'entraînement personnalisé de 8 à 32 jours. (Sur une période de 2 à 8 semaines).

ANIMÉS EN INTERNE (APT)

« Focus compétences » - **1 fois par mois Apt** -

Aider les demandeurs d'emploi à identifier et à formaliser, de manière personnalisée, leurs compétences.

« Valoriser ses compétences » : au Pôle Emploi, à l'espace multimédia de l'ANPEP - **tous les jours** - Permettre aux demandeurs d'emploi de valoriser ses compétences dans son espace personnel.

« Ateliers RSA » - **1 fois par mois** -

Rappeler les droits et devoirs aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA.

LES FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE POLE EMPLOI D'APT

Aide-soignante

Du 1er septembre 2020 au 03 juillet 2021
Lieu : Apt – 20 places

Tourisme : Valoriser le patrimoine naturel et les savoir-faire

Du 28 septembre 2020 au 14 décembre 2021
Lieu : Roussillon – Info Coll 10.09.20

Perfectionnement Pack Office + PCIE

Du 29 septembre au 29 octobre 2020
Lieu : Apt – 10 places

CACES 1/3/5

Octobre 2020
Lieu : Apt – 8 places

TP réceptionniste

Du 12 octobre 2020 au 2 juin 2021
Lieu : Apt – 10 places

Agent de sécurité / Public infra IV

Novembre 2020
Lieu : Apt – 8 places

Maitrise des technologies de l'information

Du 9 novembre au 22 décembre 2020
Lieu : Apt – 8 places

TP conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules (super lourd)

Décembre 2020
Lieu : Apt – 10 places

Boost vers les métiers de la Silver Economy

Du 10 décembre 2020 au 12 février 2021
Lieu : Apt

Titre professionnel - Responsable d'espace de médiation numérique

Du 07 janvier 2021 au 09 août 2021
Lieu : Apt – 14 places



Combien de temps conserver vos papiers personnels ?

Quittances de loyer, contrat d'assurance, contrat de prêt immobilier, talons de chèques, jugement de divorce, factures d'électricité, bulletins de salaires... les documents de la vie quotidienne sont nombreux. Leur délai légal de conservation varie selon la nature du document. Quelques rappels des délais par type de documents. La conservation des documents personnels a pour objectif de permettre de prouver l'existence d'un droit ou le respect d'une obligation. Les délais de conservation varient en fonction de la nature des pièces. Certains documents administratifs doivent être conservés à vie, d'autres ont des délais de conservation plus courts prévus par la réglementation.

Durée de conservation des documents liés à votre situation familiale

Les documents liés aux questions familiales doivent la plupart du temps être conservés de façon permanente. C'est notamment le cas pour :

- les actes d'état civil (copies intégrales et extraits),
- les jugements de divorce ou jugements d'adoption,
- les contrats de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs),
- les livrets de famille et diplômes.

Durée de conservation des papiers liés à votre assurance

En matière d'assurance, les quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation doivent être conservés 2 ans à compter de la date du document, de même que le contrat d'assurance. Les contrats d'assurance vie doivent être conservés 10 ans, par le bénéficiaire de l'assurance, dès qu'il a connaissance du contrat.

Durée de conservation des factures

Les factures d'électricité et de gaz doivent être conservées 5 ans, de même que les factures d'eau.

Durée de conservation des documents liés à votre logement

Les preuves du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété doivent être conservés 10 ans. Les quittances de loyer, contrats de location, états des lieux doivent être conservés 3 ans après la durée de la location. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale, vides ou meublés.

Durée de conservation des papiers liés à votre activité professionnelle

Les bulletins de salaire, contrat de travail et certificats de travail doivent être conservés jusqu'à la liquidation de la retraite. Les attestations d'Assedic ou Pôle emploi doivent être conservées jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage. Ces documents sont également utiles dans le cadre du calcul des droits à la retraite.

Retrouvez le détail des délais par thématiques (assurance, véhicule, banque, famille, scolarité, logement, impôts et taxes, travail, chômage, retraite, santé, décès) ainsi que les textes de référence dans cet article sur le site Internet : www.service-public.fr ■

Article : extrait www.economie.gouv.fr - Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

**«La femme révélée»
de Gaëlle Nohant
- Ed. Grasset - 384 p.
- DL 2020**

C'est une histoire de vie prenante qui plonge le lecteur dans le tourbillon de l'Histoire des années 50 à 70 entre Paris et Chicago. Ce roman commence dans le Paris de l'après-guerre où on découvre une américaine qui a fui son pays, son mari et même son jeune fils et qui essaie de reprendre pied dans cette ville qui se reconstruit. On comprend, peu à peu, ce qui a propulsé cette bourgeoise dépendante, de son quartier de privilégiés face au ghetto noir jusqu'à ces quartiers parisiens des petites frappes et des

foyers pour femmes mais aussi des clubs de jazz de Saint-Germain-des-Prés. En fait, ce personnage de femme s'efface un peu derrière son appareil photo et c'est son regard sur les choses et les êtres humains qui nous emportent au fil des pages. Ses photos (que l'on aimerait pouvoir admirer sur fond de musique jazzy) donnent à voir les invisibles de Paris et de Chicago, les laissés-pour-compte, les parias...

Tout au long du roman, sa vie personnelle se mêle aux combats pour plus d'égalité et de droits et l'écriture fluide de l'auteur entrelace ainsi l'émancipation d'une femme et l'émancipation des peuples. ■

Brigitte MASSOT



**«Les fantômes de Reykjavik»
de Arnaldur Indridason - Ed. Métailié Noir
- 312 p. - DL 2020**

On retrouve dans ce 2ème opus, consacré aux enquêtes de Konrad, tout ce qu'on aime chez Arnaldur Indridason. En effet, après « Ce que savait la nuit », voici notre policier à la retraite qui va essayer de résoudre deux affaires tout en poursuivant sa quête sur les côtés obscurs de son père. La première enquête concerne une jeune fille disparue et retrouvée morte d'une overdose. Quant à la seconde, difficile, car vieille d'une soixantaine d'années, elle a trait à la mort d'une fillette noyée dans un lac.

Bien que très grand auteur de romans policiers, Indridason est aussi historien et journaliste. Il nous décrit toujours son pays avec passion et retrace son évolution des années 1940 à nos jours. Dans ce livre il traite également du spiritisme, de l'hérédité, des violences faites aux femmes et aux enfants quelle que soit l'époque. Encore un bon cru de ce grand écrivain islandais ! ■

**«Le service des manuscrits»
de Antoine Laurain - Ed. Flammarion -
215 p. - DL2020**

La raison d'être d'un « service des manuscrits » est de trouver de nouveaux auteurs et de les publier. « Les fleurs de sucre », livre de Camille Désencres, retient immédiatement l'attention du service et arrive jusqu'à l'avant-dernière sélection du Goncourt.

L'auteur persiste à vouloir rester anonyme et écrit à son editrice, Violaine Lepage : «Ce livre vivra sa vie en dehors de moi. Et ceux qui doivent mourir vont mourir. Toutes les dettes seront payées». Cet ouvrage oscille entre essai, comédie et polar. C'est un roman drôle, divertissant, à l'écriture aussi légère qu'efficace, parfait pour les vacances. ■

Dominique CHABERT



Quelques nouveautés

Romans section des adultes

La vie est un roman (Guillaume MUSSO)
 La vie mensongère des adultes (Elena FERRANTE)
 Femmes sans merci (Camilla LÄCKBERG)
 L'énigme de la chambre 622 (Joël DICKER)
 La vallée (Bernard MINIER)
 Le jour des cendres (Jean-Christophe GRANGE)
 Quoi qu'il arrive (Danièle STEEL)
 Retour de service (John LE CARRE)
 Rendez-vous à Gibraltar (Peter MAY)
 Quelqu'un de bien (Françoise BOURDIN)

Pour la section «jeunesse», les nouveautés arriveront dans le courant du mois de septembre.



Le PNB... C'est quoi ? Le prêt numérique en bibliothèque !!!



Vous êtes prêt pour la
e Lecture ?

Prêt ?... Empruntez... Lisez !

Depuis chez vous,
 via votre compte personnel,
 empruntez 7 jours sur 7 et 24 h sur 24,
 1 livre numérique durant 21 jours !!!

Ce service permet d'emprunter en streaming et en téléchargement, une offre de livres numériques via notre catalogue en ligne consultable ici :

<http://ccp-apt-pom.c3rb.org>



VIVRE CONNECTÉS ... c'est quoi ?

Service gratuit et légal. Depuis un ordinateur ou une tablette 7j/7, accédez à une offre de contenus en ligne, répartis en grands espaces :

Cinéma / Autoformation / Presse / Livres DYS / Jeunesse : films, histoires, musique, jeux éducatifs...

Chaque adhérent dispose chaque mois d'un forfait de 8 documents.

(Sachant que de nombreux documents : presse, autoformation, jeunesse... sont en accès libre, c'est-à-dire non décomptés dans le forfait).



Pour s'inscrire à la plateforme :

1. Taper : <https://vivreconnectes.vaucluse.fr/>
2. Cliquer sur l'image "Vivre connectés"
3. Cliquer sur « Se Connecter » dans le bandeau noir en haut à droite.

4. Cliquer sur « S'inscrire » en bas à droite.
5. Remplir la fiche d'inscription et indiquer sa bibliothèque de rattachement.
6. Un mail avec votre identifiant et votre mot de passe est envoyé à l'adresse mail renseignée.

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Médiathèque - Point Info 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
ADMR de Goult 04 90 72 38 15
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
84400 APT
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 81 68 13 68
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
Syndicat des Eaux/SUEZ Cavaillon 09 77 408 408
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.
Fermée le dimanche.
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)
contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au deuxième trimestre 2020, l'indice de référence des loyers s'établit à 130,57. Sur un an, il augmente de 0,66%. Mise à jour du 16 juillet 2020.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 19 décembre 2019, le smic horaire brut est de 10,15 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.539,42 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la médiathèque. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec une connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure. N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal.

*Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone.*

Merci de votre compréhension.

Nos joies,

NAISSANCES,

- Eléa, Rose, Noémie MEYSSARD née le 29/01/2020 à AVIGNON
- Kaly CUISINIER née le 19/02/2020 à AVIGNON
- Violette, Maria, Josette VOLLE MEYSSARD née le 27/03/2020 à AVIGNON
- Violette Odile Muriel DRUELLE née le 10/05/2020 à CAVAILLON
- Luna, Rose, Georgia BERGIER née le 02/06/2020 à CAVAILLON
- Elise, Taïna, Lina SEINE née le 02/07/2020 à AVIGNON

Nos peines,

DÉCÈS,

- JACQUES Pierre, Maurice le 06/01/2020
- BOURGUES Henri, Charles, Etienne le 19/01/2020
- VALERY Johnny, Christophe, Bernard le 23/01/2020
- MORAND Xavier, André, Antoine, le 16/02/2020
- FIE Jean, Edmond, le 17/02/2020
- BRIEULLE épouse GRIMAUD Arlette, Joséphine, Albertine le 20/02/2020
- SARLIN Rémi, Paul, Louis, le 22/03/2020
- PIERRON Jacques, Georges, Auguste, le 20/04/2020
- LAZARE épouse RICHARD Andrée, Anathasie, Julie le 17/05/2020
- ESTEVEZ Betty le 25/08/2020

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

SUDOKU

			7	2		3	1	9
3			5					
1				8	6	4		
		5						
7	3				5	2		
	1	9						
				7	8	5		3
	5	1	9		3			7
				5			9	8

Avec les 4 chiffres des cases en jaune, retrouvez l'année de découverte du dolmen de l'Ubac : _ _ _ _

Solution du numéro précédent Sudoku

1	3	4	6	8	2	7	5	9
2	6	8	9	7	5	4	1	3
7	9	5	3	4	1	2	6	8
8	4	7	1	5	9	3	2	6
9	5	2	4	3	6	8	7	1
3	1	6	8	2	7	5	9	4
4	7	1	5	9	8	6	3	2
5	8	9	2	6	3	1	4	7
6	2	3	7	1	4	9	8	5

L'école élémentaire du village a été construite en 1936



- Christelle SEMINI -